



# GUIDE DE ROUTE



DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021

**Sud Yvelines**  
**Conseil Départemental Féminine**  
**Ile-de-France**

# SOMMAIRE

<b>Officiels et engagements</b>	<b>3</b>
<b>Règlementation</b>	<b>4-5</b>
<b>Lieux pratiques</b>	<b>6</b>
<b>Mesures Sanitaires</b>	<b>7</b>
<b>Récompenses / Dotations</b>	<b>8</b>
<b>Liste des N Femmes engagées</b>	<b>9</b>
<b>Carte et profil du parcours</b>	<b>10-11</b>
<b>Itinéraire-horaire</b>	<b>12</b>
<b>Contacts</b>	<b>13</b>
<b>Partenaires</b>	<b>14</b>

## GUIDE DE ROUTE

Coupe de France Femmes 2021 – dimanche 26 septembre 2021  
Sud Yvelines Conseil Départemental Féminine | Ile-de-France



## ORGANISATEURS

### MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la Sud Yvelines Conseil Départemental Féminine (5<sup>ème</sup> manche et finale de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

<b>Président</b>	Olivier BOURDIN
<b>Vice-Président</b>	Frédéric BRAIL
<b>Directeur de Course</b>	Marc GILSON
<b>Trésorière</b>	Micheline POULAIN

## OFFICIELS

### CORPS ARBITRAL

<b>Président du jury</b>	David JEAN
<b>Commissaire 1</b>	Laurent DA SILVA PEREIRA
<b>Commissaire 2</b>	Catherine AMOURETTE DE GREEF
<b>Juge à l'arrivée</b>	Cédric POINTEAU
<b>Commissaire moto 1</b>	Philippe COURBE
<b>Commissaire moto 2</b>	Wilfried RICHARD

## ENGAGEMENTS

### PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

**Judi 23 septembre 2021 à 20h00**

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

**Aucun engagement ne sera accepté après cette date.**

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

### LISTE DES CATÉGORIES\*

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1 <sup>ère</sup> Catégorie	3 <sup>ème</sup> Catégorie
2 <sup>ème</sup> Catégorie	Junior

\* selon la situation sanitaire, le Ministère des sports peut faire évoluer cette liste des catégories pouvant participer.

## RÈGLEMENTATION

### RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2021](#)

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Sud Yvelines Conseil Départemental Féminine » est organisée par L'U.S. Poigny Rambouillet Cycliste et le Comité Départemental de Cyclisme 78 sous les règlements de la FFC.

Elle se disputera le dimanche 26 septembre 2021.

#### ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories

Femmes françaises : » 1ère, 2ème et 2ème catégories et juniors »

Femmes étrangères résident en France, titulaires d'une licence FFC au titre d'un Club français appartenant aux séries ci-dessus.

Femmes (française ou étrangères) titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français

Femmes étrangères dans le cadre d'une participation étrangère limitée à quatre équipes.

L'épreuve est inscrite au calendrier « National Femmes » (1.15) de la Fédération Française de Cyclisme.

#### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant admises (1ère, 2ème, 3ème cat. et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 et National 2 Femmes » \*,
- ▶ Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,
- ▶ Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,
- ▶ Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI),
- ▶ Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).

*\*effectif déclaré au 1er mars 2021*

#### ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 25 septembre de 16h00 à 18h00 à la Mairie de la Celle les Bordes (5 rue du Bois des Gaules 78720 La Celle-les-Bordes) et le dimanche 26 septembre de 8h30 à 10h15 au Stade du Vieux Moulin (Rue de l'étang d'Or 78120 Rambouillet)

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC est fixée à 10h30 le dimanche 26 septembre au Stade du Vieux Moulin (Rue de l'étang d'Or 78120 Rambouillet)

#### ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS. Le service sera assuré par « Assistance Sports Médias Shimano ».

#### ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par « Assistance Sports Médias Shimano »

Le service est assuré au moyen de 3 voitures neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la CF 2021, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

Pour la 1 <sup>ère</sup> épreuve de la Coupe de France	1 <sup>er</sup> tirage au sort	2 <sup>ème</sup> tirage au sort	3 <sup>ème</sup> tirage au sort	4 <sup>ème</sup> tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

#### ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ravitaillement à pied à poste fixe aux **km 32,1 ; 52,8 ; 73,5 et 94,2**. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation.

#### ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices dans un délai dépassant 10 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

#### ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ **Classement Scratch** de l'épreuve,
- ▶ **Classement Junior** (17 / 18 ans) de l'épreuve,
- ▶ **Classement « Grimpeur »** de l'épreuve :

**Au km 11,500 / 16,300 / 30,700 / 37,100 / 51,400 / 57,800 / 72,100 / 78,500 / 92,800 et 99,200**

Pour chaque classement grimpeur, il est attribué les points suivants : **4 – 2 – 1 points** aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité de points entre coureuses au classement général des grimpeurs celles-ci sont départagées par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de secondes places et ainsi jusqu'à la 3ème place. En cas de nouvelle égalité, celles-ci seront départagées à l'issue du dernier classement grimpeur.

Conformément à l'article 8 de la Coupe de France Femmes 2021, ce classement annexe rapportera **5 points supplémentaires** au classement scratch de l'épreuve pour la coureuse qui le remportera.

- ▶ **Classement « Sprint »** de l'épreuve :

**Au km 27,6 / 48,4 / 69,1 et 89,8**

Pour chaque classement Sprint, il est attribué les points suivants : **4 – 2 – 1 points** aux 3 premières compétitrices classées.

En cas d'égalité de points entre coureuses au classement général des sprints, celles-ci sont départagées par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de secondes places et ainsi jusqu'à la 3ème place. En cas de nouvelle égalité, celles-ci seront départagées à l'issue du dernier classement sprint.

- ▶ **Classement Général par équipe N1 Femmes**
- ▶ **Classement Général par équipe N2 Femmes**

## ARTICLE 10. PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : 750.00 € Classement individuel			
1 <sup>ère</sup>	150 €	11 <sup>ème</sup>	14 €
2 <sup>ème</sup>	112 €	12 <sup>ème</sup>	11 €
3 <sup>ème</sup>	90 €	13 <sup>ème</sup>	11 €
4 <sup>ème</sup>	75 €	14 <sup>ème</sup>	11 €
5 <sup>ème</sup>	59 €	15 <sup>ème</sup>	9 €
6 <sup>ème</sup>	52 €	16 <sup>ème</sup>	9 €
7 <sup>ème</sup>	41 €	17 <sup>ème</sup>	9 €
8 <sup>ème</sup>	34 €	18 <sup>ème</sup>	9 €
9 <sup>ème</sup>	23 €	19 <sup>ème</sup>	8 €
10 <sup>ème</sup>	15 €	20 <sup>ème</sup>	8 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 750 euros.

## ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à la Mairie de La Celle-les-Bordes.

## ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter obligatoirement au protocole :

- ▶ Les 3 premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La première Juniore de l'épreuve
- ▶ La première du classement « Meilleur Grimpeur »
- ▶ La première du classement « Meilleur Sprint »
- ▶ Les trois premières équipes du classement général final Coupe de France National 1

- ▶ Les trois premières équipes du classement général final Coupe de France National 2

## ARTICLE 13. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Sous-Préfecture de Yvelines

Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

## ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : [contact@chronoconsult.fr](mailto:contact@chronoconsult.fr) / 04 56 59 00 74.

## ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place au niveau des ravitaillements, aux km 32,1 ; 52,8 ; 73.5 et 94.2 obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités.

## ARTICLE 16. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

## LIEUX PRATIQUES

## PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	<b>Samedi 25 septembre</b> de 16h00 à 18h00
	<b>Dimanche 26 septembre</b> de 8h30 à 10h15

**Lieu**  
**Samedi 25 septembre**  
Mairie de la Celle les Bordes  
5 rue du Bois des Gaules  
78720 La Celle-les-Bordes

**Dimanche 26 septembre**  
Stade du Vieux Moulin  
Rue de l'étang d'Or  
78120 Rambouillet

## REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	<b>Dimanche 26 septembre</b> à 10h30
----------------	---

**Lieu**  
Stade du Vieux Moulin  
Rue de l'étang d'Or  
78120 Rambouillet

## SIGNATURE ET PRESENTATION DES EQUIPES

Horaire	<b>Dimanche 5 septembre</b> De 11h30 à 12h15
---------	---

**Lieu**  
Podium de départ  
Rue de l'étang d'Or  
78120 Rambouillet

## LOCAL ANTI-DOPAGE

<b>Lieu</b>	Mairie de la Celle les Bordes 5 rue du Bois des Gaules 78720 La Celle-les-Bordes
-------------	--

## CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET

5 Rue Pierre et Marie Curie, 78120 Rambouillet  
Tél : 01 34 83 78 78

## HEBERGEMENTS

## OFFICE DE TOURISME

Adresse : 1 rue du Général de Gaulle 78120  
Rambouillet - Tél : 01 34 83 21 21

## HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
<b>Ibis Budget</b>	Rue Joseph Jacquard Z.A. du Bel Air 78120 Rambouillet 08 92 68 31 84
<b>Ibis</b>	2 rue Pierre Métairie Z.A. du Bel Air 78120 Rambouillet 01 30 41 78 50
<b>Best Western</b>	73 rue de la Louvière 78120 Rambouillet 01 34 85 62 62
<b>Saint Charles</b>	15 rue de Groussay 78120 Rambouillet 01 34 83 06 34
<b>Le Barn</b>	Le Moulin de Brétigny 78830 Bonnelles 01 86 38 00 00
<b>Camping HUTTOPIA</b>	Route du Château d'eau 78120 Rambouillet 01 30 41 07 34
<b>Hôtel Noctuel</b>	2 rue Pierre Métairie Z.A. du Bel Air 78120 Rambouillet 04 34 85 58 58

### LES DERNIERES MESURES SANITAIRES DECLINEES POUR LE SPORT CYCLISTE AMATEUR SONT :

**A compter du 9 AOUT 2021, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique**

- ▶ **Participants** : le pass sanitaire est obligatoire à partir du 1er participant.
- ▶ **Encadrement** : le pass sanitaire est également obligatoire pour les encadrants des participants.
- ▶ **Spectateurs** : le pass sanitaire est obligatoire pour les spectateurs majeurs, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass sanitaire pour les spectateurs.

Les personnes peuvent présenter leur pass sanitaire soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage.

**IMPORTANT** - Le Pass sanitaire pour les mineurs n'est pas obligatoire à ce stade.

### LE PORT DU MASQUE :

Les obligations de port de masque prévues jusqu'alors ne sont pas applicables aux personnes ayant accédé aux établissements, lieux et événements qui se déroulent dans les espaces ci-dessus, avec la présentation du Pass sanitaire.

Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales l'exigent, ainsi que par l'exploitant de l'équipement ou l'organisateur.

Pour les salariés, préposés bénévoles (mineurs et majeurs), prestataires, intervenant dans le cadre de l'organisation d'une épreuve, ceci tant en ERP X que PA ou sur l'espace public, qui ne pas soumis au pass sanitaire jusqu'au 30 août 2021, le port du masque est obligatoire en toute circonstance.



## A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans) et la **première équipe de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

## CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée sera aux trois premières équipes National 1 et aux trois premières équipes National 2 du classement général par équipe.

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 26 septembre 2021.

## GRILLE DES PRIX

### CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
<b>1<sup>ère</sup> équipe</b>	1 300 €	875 €
<b>2<sup>ème</sup> équipe</b>	1 000 €	600 €
<b>3<sup>ème</sup> équipe</b>	800 €	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 €</b>	<b>1 975 €</b>

### TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.





**NATIONAL 1**  
ROUTE FEMMES  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

**NATIONAL 2**  
ROUTE FEMMES  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

**EQUIPES ETRANGERES**



BREIZH LADIES      SAINT MICHEL AUBER 93      TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FÉMININ



TEAM ELLES - GROUPAMA - PAYS DE LA LOIRE      TEAM FÉMININ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES      TEAM FÉMININ LE BOULOU



UVCA TROYES      VC MORTEAU MONTBENOIT



C.S.M. PUTEAUX CYCLISME      CHAMBÉRY CYCLISME FORMATION      CO COURCOURONNES CYCLISME FÉMININ



LYON SPRINT EVOLUTION      OCCITANE CYCLISME FORMATION FÉMININ      SPRINTEUR CLUB FÉMININ



TEAM ALIENOR NOUVELLE-AQUITAINE      TEAM MACADAM'S COWBOYS      VÉLO CLUB ISLOIS TEAM STAMINA



ENOSIS GARONNE - ENTENTE MARMANDE MERIGNAC      LADIES VENDÉE PIVETEAU BOIS



BINGOAL-WB LADIES (BEL)



BIANCHI DAMA (GBR)

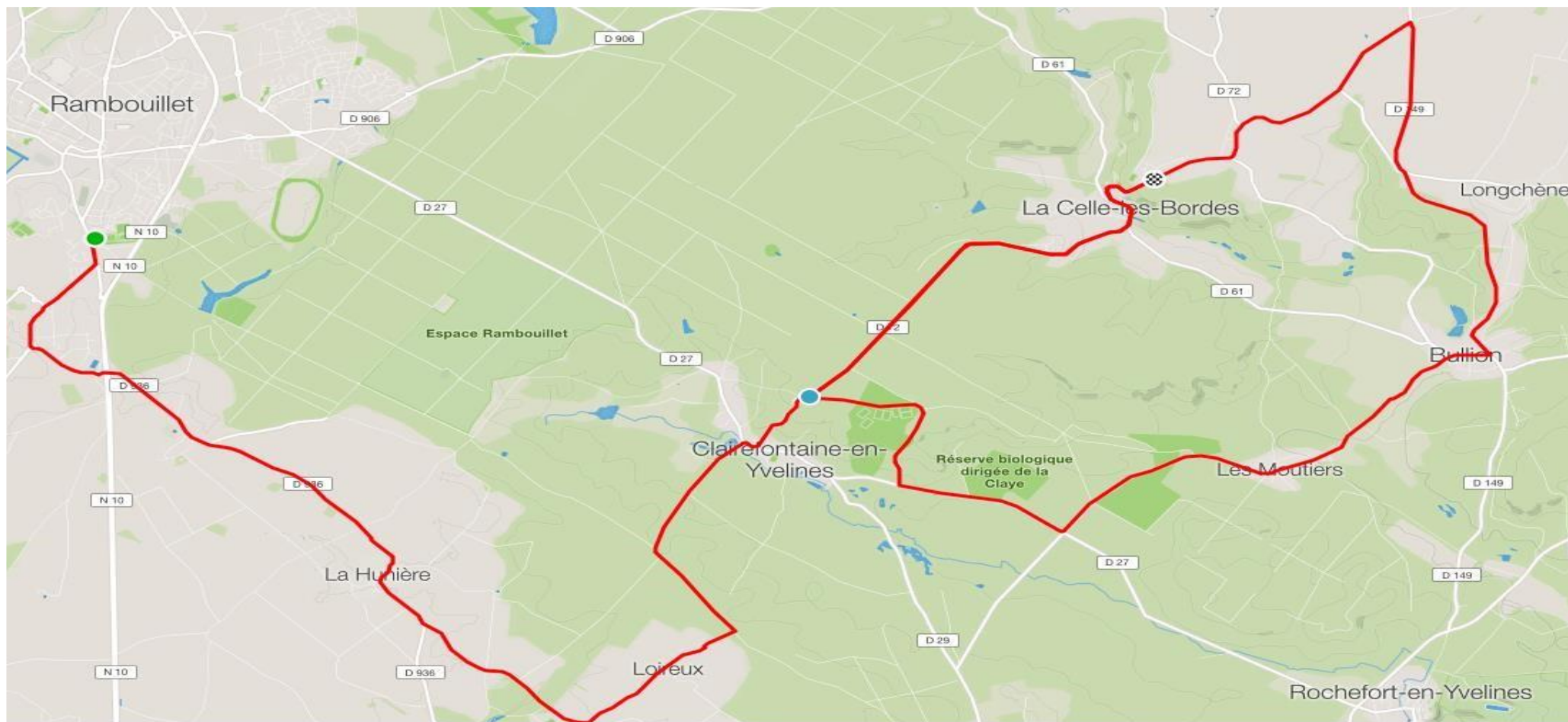
L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.

## Départ Rambouillet / Circuit La Celle-les-Bordes

Itinéraire de départ : Rambouillet – La Celle-les-Bordes = 16.30 kms

Circuit La Celle-les-Bordes – Bullion – Clairefontaine-en-Yvelines – La Celle-les-Bordes = 20.80 kms à parcourir 5 fois

Total : 119.900 kms et 1009 m de dénivelé



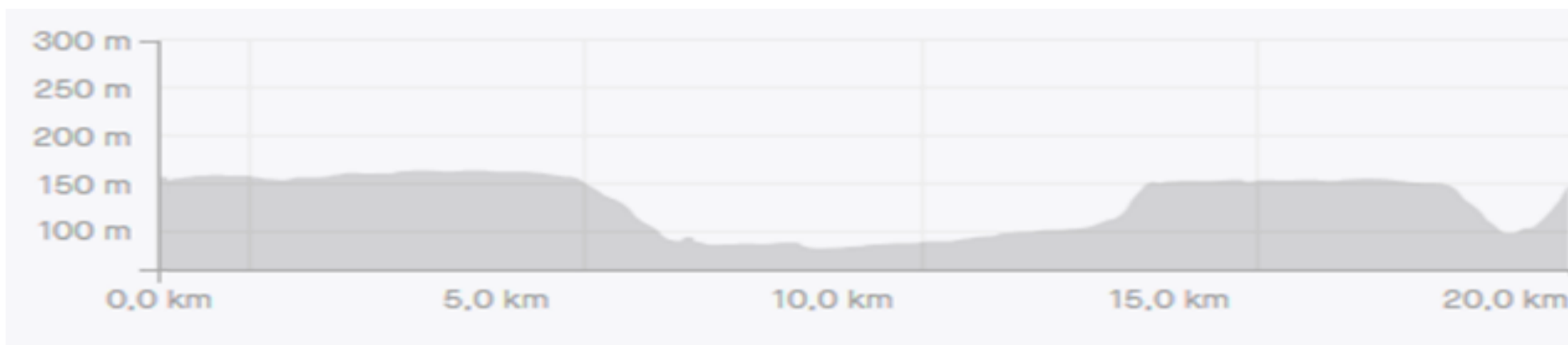
## PROFIL DEPART

DU KM 0 AU KM 16,300



## PROFIL CIRCUIT FINAL

CIRCUIT DE 20,760 KMS



KMS	A PARCOURIR	ITINERAIRE	Points	28 Km/H	32Km/H	36 Km/H	40Km/H
122,600	2,700	Départ Stade du Vieux Moulin - FICTIF		12:30:00	12:30:00	12:30:00	12:30:00
119,900	0,000	D936 Hauteur du silo à grain " Commune de Sonchamp "		12:36:00	12:36:00	12:36:00	12:36:00
119,000	0,900	D936 - Greffiers " Commune de Sonchamp "		12:38:00	12:38:00	12:37:00	12:37:00
116,400	3,500	D936 - La Hunière " Commune de Sonchamp "		12:43:00	12:42:00	12:42:00	12:41:00
115,800	4,100	D936 - à gauche route communal " Commune de Sonchamp "		12:45:00	12:44:00	12:43:00	12:42:00
112,900	7,000	Loireux		12:51:00	12:49:00	12:48:00	12:46:00
109,300	10,600	D27 - Clairefontaine-en-Yvelines		12:59:00	12:56:00	12:54:00	12:52:00
108,400	11,500	D72 - Chemin des Bruyères	MG 1	13:02:00	12:58:00	12:55:00	12:55:00
104,800	15,100	La Villeneuve		13:08:00	13:04:00	13:01:00	12:59:00
103,600	16,300	D72 - La Celle-les-Bordes Arrivée 1 <sup>er</sup> Passage	MG 2	13:11:00	13:06:00	13:03:00	13:01:00
102,800	17,100	D72 - Les Bordes		13:13:00	13:07:00	13:05:00	13:02:00
100,500	19,400	D149		13:18:00	13:12:00	13:08:00	13:05:00
96,100	23,800	D132 - Bullion		13:27:00	13:21:00	13:16:00	13:12:00
93,700	26,200	D132 - Les Moutiers	Point Chaud	13:32:00	13:25:00	13:20:00	13:16:00
92,300	27,600	D132 - Zone Ravitaillement		13:35:00	13:28:00	13:22:00	13:18:00
91,400	28,500	D27 - Carrefour Crussol		13:36:00	13:29:00	13:24:00	13:19:00
89,800	30,100	D27 - Entrée Clairefontaine-en-Yvelines		13:41:00	13:32:00	13:26:00	13:22:00
89,200	30,700	Chemin de Montjoye	MG 3	13:43:00	13:34:00	13:27:00	13:23:00
87,800	32,100	D72 - Chemin des Bruyères	Rav.	13:45:00	13:36:00	13:30:00	13:25:00
84,000	35,900	La Villeneuve		13:53:00	13:43:00	13:36:00	13:30:00
82,800	37,100	D72 - La Celle-les-Bordes Arrivée 2 <sup>ème</sup> Passage	MG 4	13:56:00	13:45:00	13:38:00	13:31:00
82,000	37,900	D72 - Les Bordes		13:58:00	13:46:00	13:40:00	13:32:00
79,700	40,200	D149		14:03:00	13:51:00	13:43:00	13:35:00
75,300	44,600	D132 - Bullion		14:12:00	14:00:00	13:51:00	13:42:00
72,900	47,000	D132 - Les Moutiers	Point Chaud	14:17:00	14:04:00	13:55:00	13:46:00
71,500	48,400	D132 - Zone Ravitaillement		14:20:00	14:07:00	13:57:00	13:48:00
70,600	49,300	D27 - Carrefour Crussol		14:21:00	14:08:00	13:59:00	13:50:00
69,000	50,900	D27 - Entrée Clairefontaine-en-Yvelines		14:26:00	14:11:00	14:01:00	13:53:00
68,500	51,400	Chemin de Montjoye	MG 5	14:28:00	14:13:00	14:02:00	13:54:00
67,100	52,800	D72 - Chemin des Bruyères	Rav.	14:30:00	14:15:00	14:05:00	13:56:00
63,300	56,600	La Villeneuve		14:38:00	14:22:00	14:11:00	14:01:00
62,100	57,800	D72 - La Celle-les-Bordes Arrivée 3 <sup>ème</sup> Passage	MG 6	14:41:00	14:25:00	14:13:00	14:02:00

KMS	A PARCOURIR	ITINERAIRE	Points	28 Km/H	32Km/H	36 Km/H	40Km/H
61,300	58,600	D72 - Les Bordes		14:43:00	14:26:00	14:15:00	14:03:00
59,000	60,900	D149		14:48:00	14:31:00	14:18:00	14:06:00
54,600	65,300	D132 - Bullion		14:57:00	14:40:00	14:26:00	14:13:00
52,200	67,700	D132 - Les Moutiers	Point Chaud	15:02:00	14:44:00	14:30:00	14:17:00
50,800	69,100	D132 - Zone Ravitaillement		15:05:00	14:47:00	14:32:00	14:19:00
49,900	70,000	D27 - Carrefour Crussol		15:06:00	14:48:00	14:34:00	14:21:00
48,300	71,600	D27 - Entrée Clairefontaine-en-Yvelines		15:11:00	14:51:00	14:36:00	14:24:00
47,800	72,100	Chemin de Montjoye	MG 7	15:13:00	14:53:00	14:37:00	14:25:00
46,400	73,500	D72 - Chemin des Bruyères	Rav.	15:15:00	14:55:00	14:40:00	14:27:00
42,600	77,300	La Villeneuve		15:23:00	15:02:00	14:46:00	14:32:00
41,400	78,500	D72 - La Celle-les-Bordes Arrivée 4 <sup>ème</sup> Passage	MG 8	15:26:00	15:05:00	14:48:00	14:33:00
40,600	79,300	D72 - Les Bordes		15:28:00	15:06:00	14:50:00	14:34:00
38,300	81,600	D149		15:33:00	15:11:00	14:53:00	14:37:00
33,900	86,000	D132 - Bullion		15:42:00	15:20:00	15:01:00	14:44:00
31,500	88,400	D132 - Les Moutiers	Point Chaud	15:47:00	15:24:00	15:05:00	14:48:00
30,100	89,800	D132 - Zone Ravitaillement		15:50:00	15:27:00	15:07:00	14:50:00
29,200	90,700	D27 - Carrefour Crussol		15:51:00	15:28:00	15:09:00	14:52:00
27,600	92,300	D27 - Entrée Clairefontaine-en-Yvelines		15:56:00	15:31:00	15:11:00	14:55:00
27,100	92,800	Chemin de Montjoye	MG 9	15:58:00	15:33:00	15:12:00	14:56:00
25,700	94,200	D72 - Chemin des Bruyères	Rav.	16:00:00	15:35:00	15:15:00	14:58:00
21,900	98,000	La Villeneuve		16:08:00	15:42:00	15:21:00	15:03:00
20,700	99,200	D72 - La Celle-les-Bordes Arrivée 5 <sup>ème</sup> Passage	MG 10	16:11:00	15:45:00	15:23:00	15:04:00
19,900	100,000	D72 - Les Bordes		16:13:00	15:46:00	15:25:00	15:05:00
17,600	102,300	D149		16:18:00	15:51:00	15:28:00	15:08:00
13,200	106,700	D132 - Bullion		16:27:00	16:00:00	15:36:00	15:15:00
10,800	109,100	D132 - Les Moutiers		16:32:00	16:04:00	15:40:00	15:19:00
9,400	110,500	D132 - Zone Ravitaillement		16:35:00	16:07:00	15:42:00	15:21:00
8,500	111,400	D27 - Carrefour Crussol		16:36:00	16:08:00	15:44:00	15:23:00
6,900	113,000	D27 - Entrée Clairefontaine-en-Yvelines		16:41:00	16:11:00	15:46:00	15:26:00
6,400	113,500	Chemin de Montjoye		16:43:00	16:13:00	15:47:00	15:27:00
5,000	114,900	D72 - Chemin des Bruyères		16:45:00	16:15:00	15:50:00	15:29:00
1,200	118,700	La Villeneuve		16:53:00	16:22:00	15:56:00	15:34:00
0,000	119,900	D72 - La Celle-les-Bordes " Arrivée "	Arrivée	16:56:00	16:25:00	15:58:00	15:35:00

## CONTACTS ORGANISATION

### ADRESSE ET COORDONNEES :

#### PRESIDENT

Bourdin Olivier

Tél : 06 13 80 61 57

E-mail : [bourdinolivier@hotmail.fr](mailto:bourdinolivier@hotmail.fr)

#### VICE-PRESIDENT

BRAIL Frédéric

Tél : 06 60 02 06 57

E-mail : [frederic.brail@sfr.fr](mailto:frederic.brail@sfr.fr)



PARTENAIRES  
INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES  
OFFICIELS





## COORDINATEUR CYCLISME FEMININ

**Brendan GICQUELLO**  
b.gicquello@ffc.fr  
+33.(0)1.81.88.09.53

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines  
1, rue Laurent Fignon  
78180 Montigny le Bretonneux  
<http://www.ffc.fr>